MONTRÉAL, MARDI, 5 MAI, 1998 - COMMUNIQUE DE PRESSE english
Embargo de publication jusqu'au mardi 19 MAI 1998

Forum des musiques amplifiées d'octobre 1997, Recommandation 1
Créer une association ou un regroupement spécifique aux créateurs et structures des musiques amplifiées et émergentes. Produire un bulletin d'information. Faire usage d'Internet et d'antennes régionales pour relayer le travail de cette association.

Le Forum des musiques amplifiées annonce la création d'une nouvelle association

Invitation à un déjeuner d'information

Le FDMA, depuis le début de ses travaux, en octobre '97, a permis à plus de 300 artistes et représentants de structures du milieu des musiques populaires établies et émergentes, de se rencontrer et d'échanger sur les problématiques de la relève québécoise. Deux semaines après la tenue de notre premier forum, Mme Louise Beaudoin, Ministre de la culture et des communications, instaurait le Groupe de travail sur la chanson québécoise. Le questionnement de plusieurs, quant à l'avenir culturel du Québec, converge et prend forme.

Le FDMA a suscité à ce jour beaucoup de questions et continuera de le faire. C'est son mandat. Nous désirons regarder les choses en face, provoquer les débats et agir dans un intérêt collectif, social et culturel. Nous puisons les réponses là où elles se trouvent, dans un souci d'ouverture et d'échange constructifs.

Le FDMA constate la présence criante au Québec, d'un nombre très élevé de nouveaux créateurs et de créateurs établis qui, en raison de leur démarche artistique, rencontrent des difficultés à être reconnus par l'industrie du disque et du spectacle dans ses cadres actuels. Nous constatons que cela est dû en partie à un manque de ressources financières, mais aussi à un manque de circulation de l'information et d'encadrement.

Pour remédier à cette situation, Faites de la musique! et le Forum des musiques amplifiées ont décidé de piloter la mise en application de la Recommandation 1, issue du forum d'octobre '97. Au total, les forums ont produit à ce jour plus d'une trentaine de recommandations.

Vous êtes, par la présente, cordialement invité à un déjeuner d'information sur cet enjeu. Nous vous ferons part de notre réflexion, de notre stratégie et de nos objectifs. Nous solliciterons vos questions et appuis en regard de notre action. Veuillez nous honorer de votre présence!

Mardi le 19 mai, de 10 heures à midi
Zest, 2100 rue Bennett, Montréal

Pour tout supplément d'information sur FDM et le FDMA, veuillez communiquer avec:

Hélène Legault au (514) 982-1943 ou Jean-Robert Bisaillon par courrier électronique mailto:fdma@netmusik.com http://www.netmusik.com/fdma/forum

Stratégies et perspectives pour la quatrième et dernière offensive de Juin '98

- " Constitution d'une association des créateurs et structures
- " Mise sur pied d'un centre de documentation pour la relève : le CIMA
- " Publication du BDMA

Les travaux du FDMA concordent avec le retour d'un questionnement quant à la nécessité d'une Politique de la chanson du Québec. En France, dès 1981, le ministre Jack Lang a reconnu l'impact culturel du rock et la légitimité artistique de cette forme d'expression. En 1993, le ministre Douste-Blazy a reconnu le caractère spécifique des musiques amplifiées. La jeunesse et les métissages ont toujours été moteurs de l'évolution stylistique de la chanson. Le FDMA vient poindre son nez au beau milieu des travaux du Groupe de travail sur la chanson québécoise. Rien n'est pur hasard !

INDEX

- Préambule
- 1. Recommandation Numéro 1 - Pour la création d'une association !
- 2. Groupe de travail sur la chanson québécoise.
- 3. FDMA 4 - Efforts sur la mobilisation!
- 4. Convocation à un déjeuner d'information sur le thème « S'organiser ou se désorganiser ? ».
- 5. Sollicitation d'appuis formels.
- 6. La SOPREF comme structure d'accueil (Musiques amplifiées, nouvelle chanson).
- 7. Le FDMA du 7 juin comme assemblée générale spéciale - implications légales.
- 8. Proposition de composition du Conseil d'administration.
- 9. Mission et services de la SOPREF.
- 10. Autres recommandations prioritaires pour la SOPREF.
- 11. Effectifs en ressources humaines de la SOPREF et du CIMA.
- 12. Le BDMA un manifeste, un guide et un répertoire illustré.
- ANNEXE A. 12 Recommandations prioritaires.
- ANNEXE B. Pistes à l'égard de la problématique spécifique de la relève et des Musiques amplifiées soumises le mercredi 7 janvier 1998, à M. Pierre Lampron, Président du Groupe de travail sur la chanson québécoise, à la demande du groupe de travail.

Préambule

retour à l'index

Le présent document vise à développer des actions pour que se matérialisent les recommandations énoncées lors des trois premières rencontres du forum des musiques amplifiées. Il vise aussi à préciser les appuis nécessaires à la poursuite de ces objectifs.

Rappelons que le FDMA est né tout d'abord du constat qu'il existait au Québec une large couche de musiciens et artistes de la chanson, amateurs, semi-professionnels et professionnels ne se reconnaissant pas ou peu dans les structures industrielles établies, demandant une plus grande ouverture de la part des canaux existants et pour lesquels doivent se développer de nouveaux moyens de soutien à la création et à la pratique artistique.

Le Groupe de travail sur la chanson québécoise (Ministère de la culture et des communications du Québec) soulève dans son Rapport préliminaire rendu public le 7 avril 1998, une série de constats propres à la relève et aux musiques amplifiées, notamment en matière de soutien à la création, qui

font l'objet de discussions en son sein, et qui recoupent en partie les préoccupations du FDMA.

Prenant d'abord son envol sous le nom des « États généraux du rock » et sollicitant l'apport d'artistes, producteurs, journalistes pour définir ses objectifs, l'événement fut rebaptisé le Forum des musiques amplifiées de façon à ouvrir son intervention sur l'ensemble des musiques émergentes faisant face à des problèmes structurels de nature commune.

Rappelons que le terme "Musiques amplifiées" est utilisé en France pour décrire un ensemble de nouvelles musiques qui jouent un rôle social d'insertion, qui permettent l'expression des jeunes des cités et qui constituent un véhicule culturel correspondant à leur image, par opposition à la musique de variété jouissant de la mise en marché massive des multinationales du disque. Ainsi, les « Musiques amplifiées » redéfinissent leurs méthodes de diffusion, procèdent d'une dynamique économique nouveau genre et ont une portée sociale ancrée dans leur milieu, par opposition à la culture du "Star-system" qui ne vise qu'à enregistrer des dividendes.

Ce sont les musiques amplifiées qui redéfinissent aujourd'hui la chanson et la culture de l'espace géographique francophone. Que l'on parle de chanson actuelle, de punk et de métal, de hip-hop, de métissage par l'apport des cultures folkloriques internationales, de techno; tous ces nouveaux sons façonnent la chanson et les musiques de l'espace francophone et lui donnent un nouveau souffle créatif.

Le Forum des musiques amplifiées s'emploie depuis le mois de février 1997 et plus concrètement depuis le premier forum public du mois d'octobre 1997, à donner une voix à ces musiques du Québec d'aujourd'hui et de demain et ce, en résonance avec l'espace musical mondial de cette fin de siècle.

1- Recommandation Numéro 1 - Pour la création d'une association !

retour à l'index

Forum des musiques amplifiées d'octobre 1997, Recommandation 1
CRÉER UNE ASSOCIATION OU UN REGROUPEMENT SPÉCIFIQUE AUX CRÉATEURS ET STRUCTURES DES MUSIQUES AMPLIFIÉES ET ÉMERGENTES. PRODUIRE UN BULLETIN D'INFORMATION. FAIRE USAGE D'INTERNET ET D'ANTENNES RÉGIONALES POUR RELAYER LE TRAVAIL DE CETTE ASSOCIATION.

Première piste à l'égard de la problématique spécifique de la relève et des Musiques amplifiées, soumise le mercredi 7 janvier 1998, par Jean-Robert Bisaillon à M. Pierre Lampron, président du Groupe de travail sur la chanson québécoise, à la demande du groupe de travail.

1- RECONNAÎTRE LA PERTINENCE DE CRÉER UN ORGANISME REPRÉSENTATIF VOUÉ À L'INFORMATION DE PREMIÈRE LIGNE AUPRÈS DES ARTISTES ET STRUCTURES DE LA RELÈVE QUÉBÉCOISE ET DES MUSIQUES AMPLIFIÉES.

Qu'on le dise et qu'on l'affirme une bonne fois pour toutes, le premier cri de ralliement, le premier réflexe spontané qu'a généré le FDMA fut d'exprimer le besoin pour la création d'un point de chute, d'un regroupement favorisant les échanges, d'une « place pour se parler », d'une association, d'un endroit pour s'informer.

Il est évident que déjà de multiples associations comblent divers besoins dans le secteur du disque, du spectacle, du droit d'auteur, droit voisin, conditions sectorielles de travail etc. Toutes sont responsables de produire l'information nécessaire à leurs membres, et toutes assument à divers degrés d'efficacité, un travail d'information auprès de la relève.

Nous pourrions être hypocrites et nier le besoin d'une nouvelle association dédiée au développement et à l'information auprès de la relève, en alléguant que l'un assume déjà son mandat à leur égard et que l'autre est ouvert à donner de l'information à qui en ressent le besoin .

Indépendamment de la bonne foi de tous, la réalité des discussions du Forum des musiques amplifiées démontre que ces types d'actions ne sont pas suffisants, qu'un manque chronique de notions de base face à leur développement affecte et hypothèque les nouveaux artistes !

C'est une chose que d'informer ses jeunes membres sur les modifications apportées aux tarifs X de l'entente Z, ou sur l'importance de se prémunir d'une protection légale en cas de non-respect d'une clause concert. Cela en est une autre que d'informer ces mêmes artistes sur les implications de participer ou non à un concours de la relève, de livrer des conseils sur la pertinence de chanter en anglais ou en français, ou de jouer au « Cavern Club ». Il faut pouvoir disposer de temps pour faire un accompagnement de qualité et il faut connaître les rouages d'une relève en constante mutation pour livrer une information qui fasse preuve de professionnalisme, de discernement, qui soit structurante pour le milieu.

Chacune des associations qui oeuvre dans le secteur du disque et du spectacle québécois, comble un besoin certain et remplit un mandat très spécifique, dicté par la spécificité de son association. Par essence, c'est cela même qui ne fait pas d'eux de bons spécialistes de la scène des musiques amplifiées et de la relève.

Ainsi, le rôle de la nouvelle association des artistes et structures des musiques amplifiées et de la relève, sera non seulement de favoriser le développement de la relève québécoise, mais aussi de permettre que s'élabore enfin et de façon constructive, un dialogue constant et permanent entre la relève et les institutions ou associations professionnelles du secteur, que l'on sait, dans certains cas, aux prises avec des problèmes de renouvellement des effectifs et de transmission de l'information.

La nouvelle association occupera un espace vacant, névralgique pour le développement du milieu et effectuera un travail complémentaire à celui des partenaires existants, jugé capital par les clientèles.

2- Groupe de travail sur la chanson québécoise

retour à l'index

Le rapport préliminaire du Groupe de travail sur la chanson québécoise a été rendu public le 7 avril 1998 par la ministre Louise Beaudoin.

Les travaux du Groupe ont fait de l'acte créateur le point focal de la discussion. Le préambule souligne "qu'à chaque étape ce sont les jeunes créateurs qui ont donné un second souffle à la chanson en la présentant sous un angle nouveau ;"

Par l'instauration d'une redevance (micro-taxe) sur les ventes de disques et billets de spectacles, le groupe de travail propose dans sa Recommandation 1, à la ministre et au gouvernement, de constituer un Fonds de soutien au domaine de la chanson.

Les sommes ainsi perçues, permettraient en principe, de générer des budgets additionnels affectés directement au soutien à la chanson et majoritairement à la création. On estime à 4,6 M$ / AN le nouveau budget ainsi constitué. On demande la garantie qu'aucune ponction ne viendra par ailleurs modifier les sommes présentement disponibles pour la chanson.

Diverses pistes de solutions envisagées pour user de ces nouvelles sommes viennent soutenir spécifiquement la relève. À titre d'exemple :
Chapitre 5.2.4 Évaluer la possibilité que le soutien aux entreprises prévoie un volet exclusivement réservé à la préproduction, incluant l'étape de la création.
Chapitre 6.1.2 Analyser la possibilité d'adapter au domaine de la chanson le Programme d'aide aux jeunes créateurs qui existe dans le domaine du cinéma.

Par ailleurs, la publication du Rapport préliminaire du Groupe de travail, a obtenu une couverture journalistique très discrète et bien qu'une enquête démontre un fort appui populaire à un fiancement

accru de la culture, il est envisageable que l'instauration d'une nouvelle taxe ne remporte pas la faveur populaire. Il est inquiétant de constater que les travaux du Groupe ne font pas l'objet de plus de curiosité de la part des médias, d'une promotion plus agressive et éducative de la part du ministère. Toute réforme en chanson émanant du Ministère de la culture et des communications du Québec repose pourtant sur ces travaux.

De plus, il sera important que le milieu de la relève et des musiques amplifiées ne souffre pas de son manque d'organisation traditionnel et voie à être représenté sur une éventuelle Commission du disque et du spectacle québécois, pour s'assurer que les nouvelles sommes générées par la redevance, soient investies dans des programmes vraiment porteurs pour les jeunes créateurs et non pas au profit de sociétés ayant perdu contact avec ceux-ci. Il sera important de prôner la mise sur pied de jurys de pairs. L'association dont le FDMA prône la création, pourrait assumer une présence au sein d'éventuelles instances liées aux politiques d'attribution du fonds de soutien à la chanson.

Il sera important de soutenir par les deniers publics, des projets et entreprises dont les contrats avec les artistes seront légalement et moralement acceptables. Il faudra remettre en question l'appui aux sociétés pratiquant l'usage de contrats prévoyant des clauses de cession à long terme, de propriété des bandes maîtresses réalisées avec le concours monétaire des ayants droits et interprètes.

Il faudra aussi soutenir les pistes visant à doter le milieu des musiques amplifiées et de la relève de nouvelles structures industrielles reflétant ses réalités, assurer une relève artistique mais aussi industrielle, assouplir dans certains cas les règles d'admissibilité d'entreprises (par exemple admettre les S.E.N.C.) présentant des projets stimulants.

3- FDMA 4 - Efforts sur la mobilisation!

retour à l'index

L'effervescence ayant entouré à ce jour chacun des week-ends du FDMA, les réflexes de concertation qu'ils ont généré dans les milieux officiels comme au sein de la base créatrice, les 350 individus ayant participé aux débats, la cinquantaine de professionnels ayant participé aux tables de collaborateurs et les 16 groupes s'étant produits, soulignent éloquemment la réussite du FDMA à ce jour.

Malgré tout cela, l'exercice aura été vain et presque complètement inutile, s'il ne peut donner des suites. Nous l'avons constaté, le milieu de la relève et des musiques amplifiées est peu structuré et manque d'information.

Ainsi, les ressources humaines et les budgets du prochain et dernier FDMA, seront entièrement consacrés à la mobilisation visant à réunir une nombre accru de participants et les efforts de production de concerts seront réduits au minimum ou délégués à l'externe.

Le Zest peut contenir près de 250 personnes selon une disposition conventionnelle des chaises. Nous nous devons impérativement d'atteindre cet objectif (lors du dimanche 7 juin), pour donner à notre nouvelle association le poids dont elle aura besoin.

- 1. Deux envois postaux auront lieu (plutôt qu'un seul).
- 2. Le premier envoi inclura un carton d'invitation de SIRIS, vraiment mobilisateur (Cool!).
- 3. Le second envoi inclura la carte postale programmation, bilan et document préparatoire.
- 4. Nous convoquerons un déjeuner d'information le mardi 19 mai à 10 heures et y inviterons toutes les associations du secteur, les bailleurs de fonds potentiels, les collaborateurs du FDMA et les médias.
- 5. Nous entamons déjà un processus de sollicitation des médias de type périodique et sollicitons le soutien des hebdomadaires culturels.
- 6. Nous prévoyons la diffusion d'un message de 30 secondes à Musique Plus. Nous verrons à y impliquer de façon plus "colorée" la participation de notre cher parrain M. Claude Rajotte.

- 7. Nous mettrons Internet (newsgroups, list-servs, forum de VOIR en ligne etc...) et NetMusik à contribution.
- 8. Nous établirons des listes téléphoniques, mettrons les bénévoles recrutés lors des premiers week-ends à contribution et prévoirons pour eux une séance de formation expliquant les enjeux de leur travail.
- 9. Nous ajouterons l'ARDECQ (Association des radiodiffuseurs étudiants collégiaux du Québec) au nombre de nos médias associés.
- 10. Nous utiliserons à nouveau tous les outils de promotion développés lors des premiers forums.

4- Convocation d'un déjeuner d'information sur le thème "S'organiser ou se désorganiser ?"

retour à l'index

5- Sollicitation d'appuis formels

retour à l'index

Mardi le 19 mai, de 10 heures à midi, au Zest. (si, nous servirons des croissants et autres délices...)

Nous tiendrons un déjeuner d'information sur les enjeux décrits dans le présent document. Ce sera une grosse réunion où nous expliquerons nos objectifs et durant laquelle nous appellerons les divers partenaires du milieu (nouveaux et confirmés) à nous soutenir dans notre mobilisation.

Tous les participants aux tables de collaboration du FDMA seront sollicités, de même que les représentants des associations invitées au forum « S'organiser ou se désorganiser ? ». Cette rencontre servira de répétition générale pour le quatrième forum. Elle visera à mettre en lumière les pistes de collaboration à envisager entre la future association et les acteurs confirmés du monde associatif du disque et du spectacle québécois.

Les associations à inviter sont les suivantes :

La SPACQ
L'Union des Artistes
La Guilde des musiciens du Québec
RIDEAU
L'ADISQ
La SOCAN
La SODRAC
La SACEF
La SOPROQ
ARTISTI
Musique Multi-Montréal
Le Conseil francophone de la chanson

Des appuis devront être sollicités auprès des bailleurs de fonds que sont :
Chantier de l'économie sociale
CRDIM
Musicaction et Patrimoine Canada
Le Conseil des Arts et des Lettres du Québec et le MCCQ
La SODEC

Les entreprises et autres acteurs de l'industrie suivants devront être contactés :

CIBL, NetMusik, Disques Indica, KerOZen, DEON Productions, Productions Cosak, Antenne Québec-Amérique, Le Lab, Criz'Antenne, Café Chaos, la salle « X », EnGuard/Macadam, Too Hot Too Handle/Mont Real disques, Foufounes Électriques, le journal Voir/Hour, le journal ICI/Montreal Mirror, Musique Plus, CISM, Groupe MPL, Disques MPV et le festival Polliwog, Greenland Productions, Disques Farmer, Disques RSB, les Disques Ozone, Distributions Fusion III, Audiogram, Rock sans Frontières, Productions Bros, Productions 360 degrés, Leitmotiv, etc.

6 - La SOPREF comme structure parapluie (Musiques amplifiées, nouvelle chanson)

retour à l'index

La SOPREF (Société pour la promotion de la relève musicale de l'espace francophone) est incorporée et inactive depuis le 19 septembre 1996. La raison sociale fut réservée par un conseil d'administration provisoire composé de Jean-Robert Bisaillon, Manon Moreau, Caroline St-Hilaire et François Nadeau. Le but de cet OSBL était de créer un centre d'information destiné à la relève. C'est dans la foulée de ce projet, que Jean-Robert Bisaillon fut contacté par Faites de la Musique ! au début de l'année 1997, pour participer aux tables des collaborateurs des « États Généraux du Rock », et qu'il assume depuis juin 1998, la direction du FDMA.

Il apparaît logique à première vue de profiter de cette structure corporative pour accueillir la nouvelle association. Il est par ailleurs envisageable de reconsidérer certains des fondements, noms, missions de cet OSBL. À cette fin, une réunion aura lieu entre Me Pierre-Yves Ménard (FDM), Annie Vidal (FDM), Me Nicole Gélinas (SOPREF) et Jean-Robert Bisaillon pour évaluer l'impact légal et la pertinence stratégique de la reprise des nom et mission de la SOPREF.

La SOPREF sera opérationnelle en juin et prévoira la tenue d'activités publiques pour les Journées de la Culture de l'automne '98.

7- Le FDMA du 7 juin comme assemblée générale spéciale - implications légales

retour à l'index

Cette même réunion, à portée légale, devra aborder la question du FDMA du dimanche 7 juin et de sa transformation en assemblée générale spéciale de la SOPREF. Se pencher sur la question de l'adhésion, du droit de vote des participants et sur le déroulement de l'ordre du jour.

8- Proposition de composition du Conseil d'administration

retour à l'index

(Sous toutes réserves) Le conseil d'administration de la SOPREF pourra être constitué de 7 individus et du Directeur général, répartis comme suit :

2 Artistes.
1 Membre provenant de Faites de la Musique !
2 Membres provenant d'une entreprise du secteur des musiques amplifiées.
1 Membre provenant d'une association reconnue en vertu de la commission du statut de l'artiste dans le secteur des arts de la scène.
1 Catégorie ouverte.

1 Directeur général nommé par le CA.

9- Mission et services de la SOPREF

retour à l'index

Mission

La mission de la SOPREF sera très similaire à celle du Forum des musiques amplifiées quant à ses objectifs et très différente quant à ses méthodes. Les motifs qui ont milité pour la mise sur pied des forums comme tribunes de discussion, soit la nécessité d'échanger, de structurer le milieu, d'accroître la présence d'une relève authentique dans la chaîne économique, existeront toujours. D'autre part, le constat des lacunes effectué lors des discussions démontre que des actions diverses doivent être entreprises pour favoriser cette émergence d'une relève riche et polymorphe en nouvelle chanson et au sein des musiques amplifiées québécoises.

La SOPREF sera un catalyseur culturel et social voué à la résorption des freins qui ralentissent ou bloquent le développement d'individus engagés dans des démarches collectives populaires et non commerciales de création musicale. La SOPREF se fera le promoteur des musiques amplifiées québécoises. L'axe d'intervention privilégié par la SOPREF sera celui de la diffusion de l'information. C'est dans ce secteur qu'elle s'emploiera à développer son expertise et ses aptitudes. La SOPREF assumera un rôle permanent.

Le Forum des musiques amplifiées a mis en évidence des besoins. Il s'agissait d'un exercice ponctuel non récurent de durée limitée. La SOPREF sera constituée pour combler les besoins identifiés, aux plans de la circulation de l'information et de l'action structurante. Elle se dotera d'un rôle permanent.

Services

(Forum 1, Recommandation 3)
Créer un centre d'information de première ligne pour les créateurs et structures en développement, inspiré notamment du modèle français des Centre d'Information du Rock de l'IRMA. Appuyer un tel centre par l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications.
(Forum 2, Recommandation 5)
Qu'un centre d'information public soit créé.
(Forum 2, Recommandation 4)
Constituer un point de chute pour l'information, qu'un organisme assume un rôle de modérateur, et assure le suivi nécessaire d'une base de données regroupant ces informations.

Inspirée des CIR (France), la SOPREF mettra sur pied un premier CIMA dans la région de Montréal.

Le Centre d'Information pour les Musiques Amplifiées permettra la consultation par le public d'ouvrages de référence, répertoires, guides, études.

- Il permettra la consultation assistée de bases de données informatisées en ligne et hors-ligne (Internet).
- Il alimentera une médiathèque de l'espace francophone, avec le concours de partenaires étrangers, offrant la possibilité de consulter DCs, fanzines, magazines, vidéos etc.
- Il offrira des services d'aide, conseil gratuits ou à très bon marché.
- Il publiera une trousse sur les formes juridiques des entreprises à l'intention des créateurs et structures.
- Il publiera une trousse sur le droit d'auteur à l'intention des créateurs, créée avec le concours des associations concernées.
- Il participera à la collecte d'information sur son secteur et à la compilation de statistiques pour un éventuel observatoire québécois de la chanson.

10 - Autres recommandations prioritaires pour la SOPREF.

retour à l'index

L'ANNEXE A fait état de recommandations choisies sur l'ensemble de celles exprimées lors des forums. Ce sont des recommandations dont la mise en application aura des effets globaux et un impact structurant général. Plusieurs autres recommandations, aux applications plus spécifiques et aux effets à court terme, ont été négligées dans le présent document.

Les recommandations 2-3-4-5 viennent soutenir la nécessité de créer l'association, en précisant l'importance de la doter de services de références et d'information. Ainsi, une nouvelle association des artistes et structures des musiques amplifiées et de la relève, aura comme mandat principal d'offrir des services d'information et d'assurer une proportion importante de son auto-financement par la prestation de services de cette nature.

La recommandation 6 vient appuyer de nouveau la nécessité de produire une publication qui poursuive la mission de diffuser de l'information auprès de la relève. Voir le chapitre BDMA (12).

Les recommandations 7 à 12 font état de dossier de représentation auprès de partenaires gouvernementaux, syndicaux et industriels. Ce seront des dossiers prioritaires pour l'association.

11 - Effectifs en ressources humaines de la SOPREF et du CIMA.

retour à l'index

Quatre postes à plein temps
Directeur général
Secrétaire
Documentaliste et responsable de la base de données informatiques
Préposé(e) à l'accueil et à l'information (possibilité de postes à mi-temps)

12 - Le BDMA un manifeste, un guide et un répertoire illustré.

retour à l'index

La SOPREF publiera la première édition du BDMA (Bottin des musiques amplifiées) en automne '98. Nous négocions la possibilité de co-éditer le document avec la maison Tryptique.

- 1. Le BDMA constituera le manifeste du FDMA. Il fera état, sous forme de condensés éditoriaux, de l'ensemble des sujets traités par les discussions.
- 2. Ces passages éditoriaux seront liés avec des textes traitant de problématiques pratiques et rédigés sous la forme d'un guide proposant des méthodes à adopter.
- 3. Le guide sera complété d'adresses utiles, vérifiées et recommandées au lecteur.
- 4. Tel que prévu initialement, le BDMA sera illustré par une dizaine de bédéistes québécois, travaillant sous la coordination de SIRIS qui tisseront au travers de l'ouvrage, une oeuvre possédant sa propre cohérence.
- 5. Le BDMA incorporera aussi des photographies.
- 6. Le BDMA vendra des espaces publicitaires.

Le BDMA sera tiré à 2000 exemplaires et vendu en kiosques, en librairie et chez les détaillants de disques et d'instruments de musique. Son prix de vente au détail sera de $20.

ANNEXE A

retour à l'index

12 Recommandations prioritaires.

Ces recommandations n'ont pas fait l'objet d'un vote. Nous ne présumons pas qu'elles aient été endossées par tous les participants au FDMA. Elles constituent toutefois les pistes de travail et les suggestions soulevées par le plus grand nombre de participants.

1. Créer une association ou un regroupement spécifique aux créateurs et structures des musiques amplifiées et émergentes. Produire un bulletin d'information. Faire usage d'Internet et d'antennes régionales pour relayer le travail de cette association. (Forum 1, Recommandation 1)

2. Créer un centre d'information de première ligne pour les créateurs et structures en développement, inspiré notamment du modèle français des Centre d'Information du Rock de l'IRMA. Appuyer un tel centre par l'usage des nouvelles technologies de l'information et des communications. (Forum 1, Recommandation 3)

3. Qu'un centre d'information public soit créé. (Forum 2, Recommandation 5)

4. Constituer un point de chute pour l'information, qu'un organisme assume un rôle de modérateur, et assure le suivi nécessaire d'une base de données regroupant ces informations. (Forum 2, Recommandation 4)

5. Charger une telle association de créer et mettre en commun des outils de gestion, conseils juridiques, promotion etc. adaptés aux initiatives d'auto-production. (Forum 1, Recommandation 2)

6. Produire un guide/bottin de contacts, décrivant les différentes étapes du processus de création, démarchage, production et diffusion à l'intention des créateurs et jeunes structures. (Forum 1, Recommandation 4)

7. Faire des représentations auprès de Musicaction pour que soit instauré au Québec un programme de soutien aux artistes indépendants selon le modèle FACTOR du Independant artist loan program. (Forum 1, Recommandation 11)

8. Faire des représentations auprès de la SQDM et du programme "Jeunes Volontaires" pour qu'il assigne de façon formelle une portion de son enveloppe dans le but de soutenir les initiatives artistiques et fournisse un encadrement adapté, basé sur l'expérience de pairs. (Forum 1, Recommandation 12)

9. Faire des approches et de la promotion auprès des réseaux de spectacles établis, y stimuler la production d'artistes indépendants, y développer des attitudes de co-production et de collaboration avec des promoteurs locaux des musiques émergentes. (Forum 2, Recommandation 1)

10. Créer une toile des salles de spectacles du Québec et penser un tel réseau en terme de développement durable. Être respectueux des artistes, producteurs, diffuseurs, promoteurs et propriétaires de salles tout en définissant des balises concernant les prix d'admission, fréquence, styles, catégories de public etc. (Forum 2, Recommandation 2)

11. Reconnaître la validité du principe d'association pour les artistes émergents et faire des démarches auprès de l'UDA et la Guilde des musiciens du Québec pour que le statut des artistes de la relève et des artistes-producteurs soit pris en considération. (Forum 2, Recommandation 9)

12. Que le tarif d'adhésion à la Guilde des musiciens du Québec soit revu et adapté aux conditions salariales des musiciens de la relève et que les musiciens aient un sursis pour payer la cotisation à la Guilde suite à la tenue d'un concert. (Forum 2, Recommandation 12)

ANNEXE B

retour à l'index

Groupe de travail sur la chanson québécoise
Faites de la musique! - Jean-Robert Bisaillon
Pistes de discussion

Pistes à l'égard de la problématique spécifique de la relève et des Musiques amplifiées.

L'hypothèse de travail de FDM et de notre Forum des musiques amplifiées* est qu'il existe en ce moment au Québec toute une couche de créateurs exclus par leur âge, leurs origines ou la nature originale de leur pratique artistique, qui sont autant d'acteurs vitaux pour insuffler un renouveau à la chanson québécoise.

FDM affirme posséder plusieurs données et avoir déjà évalué plusieurs pistes de réflexion qui serviront à l'intégration de ces jeunes tendances dans l'espace culturel québécois. C'est l'objectif que poursuivent le Forum des musiques amplifiées et les Services aux musiques amplifiées*.

Nous mettons de l'avant dans notre démarche les concepts de richesse et spécificités culturelles, pluralisme et expressions.

Dans le but de faire écho à ces préoccupations et afin d'assurer l'intégration souhaitée de nouvelles tendances, au sein de la chanson québécoise, par le biais d'une structure issue du milieu; notre première demande à l'égard du Groupe de travail sur la chanson est de:
1 - RECONNAÎTRE LA PERTINENCE DE CRÉER UN ORGANISME REPRÉSENTATIF VOUÉ À L'INFORMATION DE PREMIÈRE LIGNE AUPRÈS DES ARTISTES ET STRUCTURES DE LA RELÈVE QUÉBÉCOISE ET DES MUSIQUES AMPLIFIÉES.

Une telle structure devra faire usage des nouvelles technologies de l'information, devra stimuler la décentralisation des initiatives (méthodes de promotion, dépistage des lieux de diffusion, distribution etc...). Elle oeuvrera en partenariat avec les acteurs présents et respectera l'expertise spécifique de ses vis-à-vis. Elle mettra sur pied des initiatives qui viseront de hauts ratios d'autofinancement et se préoccupera de créer des emplois sur la base d'objectifs à la fois réalistes et structurants pour l'industrie québécoise.

Un tel organisme pourra se voir déléguer des mandats spécifiques par le Groupe de travail sur la chanson ou par le Ministère de la Culture et des Communications du Québec. Notamment, mais non-exclusivement:
2 - TRAVAILLER À L'ÉLABORATION OU L'ADAPTATION D'UN PROGRAMME DE SOUTIEN À LA JEUNE PRODUCTION, DANS LE BUT DE STIMULER L'ÉMERGENCE DE NOUVELLES MAISONS DE PRODUCTION DE DISQUES OU DE SPECTACLES ET DE SOUTENIR LE DÉMARRAGE D'ENTREPRISES. À titre indicatif, ce pourrait être la bonification d'un programme déjà offert par un Ministère québécois, tel Emploi et Solidarité, qui serait modifié pour tenir compte d'une nouvelle réalité.

L'organisme pourra oeuvrer à stimuler diverses études ou initiatives dans le but d'assurer aux acteurs de la relève et des musiques amplifiées, de meilleures chances d'accéder à la profession, incluant notamment:

3 - ÉTUDIER LES ACQUIS DES PROGRAMMES DE SOUTIEN À LA CRÉATION DU MCC DE TYPE A ET B SUR LA CRÉATION DES ARTISTES DE LA RELÈVE OU DES MUSIQUES AMPLIFIÉES. ÉTUDIER LA COMPOSITION DES JURYS DE PAIRS, LES DATES DE TOMBÉES. ÉVALUER LES RÉSULTATS DU PROGRAMME SUR LE DÉVELOPPEMENT DE LA RELÈVE ET PROPOSER DES AMÉLIORATIONS S'IL Y A LIEU.

4- ÉTUDIER LES EFFORTS DÉPLOYÉS PAR LES ASSOCIATIONS D'ARTISTES RECONNUES PAR LA LOI S-32.1 AFIN DE DÉMOCRATISER L'ACCÈS À LA PRATIQUE ARTISTIQUE. PROPOSER LE RENFORCEMENT DE CERTAINES OBLIGATIONS.

En partenariat avec l'organisme RIDEAU:

5- ÉTUDIER LA DISPOSITION PHYSIQUE ET AUTRES CONTRAINTES DES SALLES DU RÉSEAU RIDEAU ET LEUR IMPACT SUR LA DIFFUSION DES MUSIQUES AMPLIFIEÉS.

Autres exemples:

6 - ÉTUDIER DES PISTES DE SOUTIEN À OFFRIR AUX RADIOS COMMUNAUTAIRES ET ÉTUDIANTES QUÉBÉCOISES ET LEUR PERMETTRE D'ASSURER LA PROMOTION DE LEURS ACTIVITÉS.

7 - PROPOSER LA CRÉATION À TÉLÉ-QUÉBEC D'UNE ÉMISSION MUSICALE DE VARIÉTÉS METTANT EN VEDETTE LES MUSIQUES AMPLIFIÉES QUÉBÉCOISES.

8- MAINTENIR À JOUR DES DONNÉES STATISTIQUES.

* Nous croyons que le terme "rock québécois" utilisé dans l'étude de Michel Houle (ADISQ) gagnerait à être progressivement remplacé par celui de "musiques amplifiées" dans les travaux du Groupe de travail. Nous signalons à cet effet que le Ministère de la Culture français de Mme Trautmann reconnaît dans l'hexagone le dit terme pour décrire les musiques métissées, populaires et bruyantes dont il sera question dans nos travaux. Voir notamment l'étude française: "Les Actes des Rencontres Nationales d'Agen: Politiques Publiques et musiques amplifiées". retour au texte

commandité par : MUSIQUEPLUS

Tous droits réservés © 1997 NetMusik